

ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SARREBOURG

AVIS DE TENUE DE CHANTIERS COURANTS

(à transmettre au moins 2 semaines avant le démarrage du chantier)

LOCALISATION DU CHANTIER (joindre un plan)

Rue : Chemin d'Amberg n° : tronçon :
(100 m après le restaurant "LA PISCINE")

NATURE DES TRAVAUX

Scellement d'un tampon assainissement.

Travaux exécutés par une entreprise

Permission de voirie :

N° : Date :

Travaux exécutés en régie par les services de la ville de Sarrebourg ou de la Communauté de Sarrebourg Moselle Sud

Service :

PERIODE PREVUE (inférieure à 1 semaine)

Du : 22-10-2018 Au : 26-10-2018

MODE D'EXPLOITATION

| TYPE | OUI | NON | REMARQUES (préciser le schéma CF) |
|----------------------------|-----|-----|-----------------------------------|
| Limitation de vitesse | X | | |
| Dépassement interdit | X | | |
| Chaussée rétrécie | X | | |
| Alternat inférieur à 100 m | X | | |
| B15/C18 | | | |
| K10 | X | | |
| Feux tricolores | X | | |

CONTACT ENTREPRISE

Nom et adresse de l'entreprise : PIERCY TP Rte de Lunéville 57400 SARREBOURG,
 Personne responsable du chantier : PIERCY Stéphane
 Téléphone de permanence chantier 24h/24 : 06 08 16 63 49

Maître d'œuvre / d'ouvrage :

Date : 26-09-2018

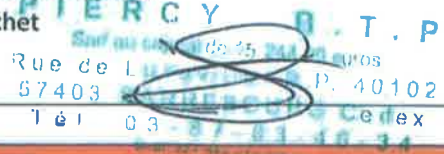
Signature / cachet



Entreprise : PIERCY TP

Date : 22-09-2018

Signature / cachet



Cadre réservé à la Ville de Sarrebourg

Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :

- oui
- Oui, avec les restrictions suivantes :
- Non, au motif suivant :
- Aucune permission de voirie n'est délivrée
 - Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique
 - Autre :

A Sarrebourg, le 01/10/2018

Signature / cachet

Pour le Maire
L'adjoint délégué

Roland KLEIN